



PRÉFECTURE DES LANDES

Arrêté n° DDTM/SAR/BPRD 2018-101

**RELATIF A L'INFORMATION
DES ACQUEREURS ET DES LOCATAIRES DE BIENS IMMOBILIERS
SUR LES RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES MAJEURS**

DANS LE DEPARTEMENT DES LANDES

Le Préfet des Landes,

**Chevalier de la Légion d' Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'environnement, notamment les articles L 125-5 et R125-23 à R 125-27 ;

Vu le code la construction et de l'habitation, notamment ses articles L.271-4 et L.271-5 ;

Vu le décret n° 2010-1254 du 22 octobre 2010 relatif à la prévention des risques ;

Vu le décret n° 2010-1255 du 22 octobre 2010 portant délimitation des zones de sismicité du territoire français ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu l'arrêté préfectoral n° DDTM/SCRPP/PRD/2014/N°14 du 29 janvier 2014 relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques dans le département des Landes ;

SUR PROPOSITION du Directeur Départemental des Territoires et de la Mer,

ARRÊTE :

Article 1

L'obligation d'information prévue au I et II de l'article L.125-5 du code de l'environnement s'applique dans chacune des communes listées en annexe du présent arrêté.

Article 2

Les éléments nécessaires à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs sont consignés dans un dossier communal d'informations. Ce dossier et les documents de référence sont librement consultables en préfecture, sous-préfecture et mairie concernée.

Article 3

L'obligation d'information prévue au IV de l'article L.125-5 du code de l'environnement, s'applique pour l'ensemble des arrêtés portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique sur le territoire de la commune dans lequel se situe le bien. Ceux-ci sont consultables en préfecture, sous-préfecture et mairie concernée.

Article 4

La liste des communes et les dossiers communaux d'information sont mis à jour à chaque arrêté modifiant la situation d'une ou plusieurs communes au regard des conditions mentionnées à l'article R 125-25 du code de l'environnement.

Article 5

Les deux obligations d'information pour les vendeurs ou les bailleurs, définies aux articles 1 et 3 s'appliquent à compter du premier jour du quatrième mois suivant la publication au recueil des actes administratifs du département des Landes du présent arrêté.

Article 6

Ce présent arrêté annule et remplace l'arrêté préfectoral n° DDTM/SCRPP/PRD/2014/N°14 du 29 janvier 2014.

Article 7

Une copie du présent arrêté et de la liste annexée est adressée à la chambre interdépartementale des notaires et aux maires des communes concernées.

Il sera affiché en mairie. Il est publié au recueil des actes administratifs de l'Etat dans le département et mentionné dans le journal sud ouest.

Il est accessible sur le site Internet de la préfecture : <http://www.landes.pref.gouv.fr>.

Il en sera de même à chaque mise à jour.

Article 8

Le secrétaire général de la préfecture, le directeur de cabinet, le sous préfet de Dax, le directeur départemental des territoires et de la mer et les maires des communes concernées, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

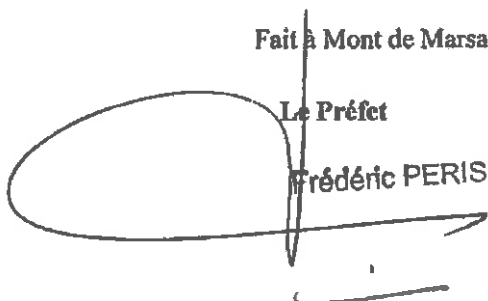
Article 9

Cette décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois.

Fait à Mont de Marsan, le 20 MARS 2018

Le Préfet

Frédéric PERISSAT



INFORMATIONS SUR LES RISQUES MAJEURS

PREFECTURE DES LANDES

Annexe à l'arrêté préfectoral n° DDTM/SAR/BPRD 2018-101

en date du **20 MARS 2018**

relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur
les risques naturels et technologiques majeurs

Liste des communes

**où s'applique l'obligation d'annexer un état des risques naturels
et technologiques à tout contrat de location écrit, ou promesse de vente,
ou acte réalisant ou constatant la vente d'un bien immobilier**

n° INSEE	Communes	PPRN prescrit	PPRN approuvé	PPRT prescrit	PPRT approuvé	Zonage sismique
40001	AIRE-SUR-L'ADOUR		Inondation			Faible
40002	AMOU					Modéré
40003	ANGOUME		Inondation			Faible
40004	ANGRESSE	Littoral				Faible
40005	ARBOUCAVE					Modéré
40007	ARGELOS					Modéré
40011	ARSAGUE					Modéré
40012	ARTASSENX					Faible
40016	AUBAGNAN					Faible
40017	AUDIGNON					Faible
40018	AUDON					Faible
40020	AURICE					Faible
40021	AZUR	Littoral				Faible
40022	BAHUS-SOUBIRAN					Faible
40023	BAIGTS					Faible
40024	BANOS					Faible
40025	BASCONS					Faible
40026	BAS-MAUCO					Faible
40027	BASSERCLES					Modéré
40028	BASTENNES					Modéré
40029	BATS					Faible
40031	BEGAAR					Faible
40034	BELUS					Modéré
40035	BENESSE-LES-DAX					Modéré
40036	BENESSE-MAREMNE					Modéré

40037	BENQUET					Faible
40038	BERGOUHEY					Faible
40041	BEYRIES					Modéré
40042	BIARROTTE					Modéré
40044	BIAUDOS					Modéré
40046	BISCARROSSE				Technologique	Très faible
40047	BONNEGARDE					Modéré
40049	BORDERES-ET-LAMENSANS					Faible
40054	BRASSEMPOUY					Modéré
40055	BRETAGNE-DE-MARSAN					Faible
40057	BUANES					Faible
40059	CAGNOTTE					Modéré
40061	CAMPAGNE					Faible
40063	CANDRESSE		Inondation			Faible
40065	CAPBRETON	Littoral				Faible
40066	CARCARES-SAINTE-CROIX					Faible
40067	CARCEN-PONSON					Faible
40068	CASSEN					Faible
40069	CASTAIGNOS-SOUSLENS					Modéré
40070	CASTANDET					Faible
40071	CASTELNAU-CHALOSSE					Modéré
40072	CASTELNAU-TURSAN					Faible
40073	CASTELNER					Modéré
40074	CASTEL-SARRAZIN					Modéré
40075	CASTETS				Technologique	Très faible
40076	CAUNA					Faible
40077	CAUNEILLE					Modéré
40078	CAUPENNE					Faible
40079	CAZALIS					Modéré
40080	CAZERES-SUR-L'ADOUR					Faible
40082	CLASSUN					Faible
40083	CLEDES					Modéré
40084	CLERMONT					Modéré
40086	COUDURES					Faible
40088	DAX		Inondation			Faible

40089	DOAZIT					Faible
40090	DONZACQ					Modéré
40091	DUHORT-BACHEN					Faible
40092	DUMES					Faible
40095	ESTIBEAUX					Modéré
40097	EUGENIE-LES-BAINS					Faible
40098	EYRES-MONCUBE					Faible
40099	FARGUES					Faible
40101	GAAS					Modéré
40104	GAMARDE-LES-BAINS					Faible
40106	GARREY					Faible
40108	GASTES				Technologique	Très faible
40109	GAUJACQ					Modéré
40110	GEAUNE					Faible
40112	GIBRET					Faible
40113	GOOS					Faible
40114	GOURBERA					Faible
40115	GOUSSE		Inondation			Faible
40116	GOUTS					Faible
40117	GRENADE-SUR-L'ADOUR		Inondation			Faible
40118	HABAS					Modéré
40119	HAGETMAU					Modéré
40120	HASTINGUES		Inondation			Modéré
40121	HAURIET					Faible
40122	HAUT-MAUCO					Faible
40123	HERM					Faible
40125	HEUGAS					Modéré
40126	HINX					Faible
40127	HONTANX					Faible
40128	HORSARRIEU					Faible
40129	JOSSE					Modéré
40130	LABASTIDE-CHALOSSE					Modéré
40132	LABATUT					Modéré
40133	LABENNE					Modéré
40136	LACAJUNTE					Modéré
40138	LACRABE					Modéré

40141	LAHOSSE					Faible
40142	LALUQUE					Faible
40143	LAMOTHE					Faible
40144	LARBET					Faible
40145	LARRIVIERE-SAINT-SAVIN		Inondation			Faible
40146	LATRILLE					Faible
40147	LAUREDE					Faible
40148	LAURET					Modéré
40153	LE LEUY					Faible
40329	LE VIGNAU					Faible
40150	LEON					Faible
40151	LESGOR				Technologique	Faible
40152	LESPERON				Technologique	Très faible
40159	LOUER					Faible
40160	LOURQUEN					Faible
40166	LUSSAGNET				Technologique	Faible
40168	MAGESCQ					Faible
40172	MANT					Modéré
40173	MARPAPS					Modéré
40174	MAURIES					Faible
40175	MAURRIN					Faible
40177	MAYLIS					Faible
40179	MEES		Inondation			Faible
40181	MESSANGES	Littoral				Faible
40183	MIMBASTE					Modéré
40184	MIMIZAN		Littoral		Technologique	Très faible
40185	MIRAMONT-SENSACQ					Modéré
40186	MISSON					Modéré
40188	MOMUY					Modéré
40189	MONGET					Modéré
40190	MONSEGUR					Modéré
40191	MONTAUT					Faible
40192	MONT-DE-MARSAN				Technologique	Très faible
40194	MONTFORT-EN-CHALOSSE					Faible
40195	MONTGAILLARD					Faible

40196	MONTSOUE					Faible
40198	MORGANX					Modéré
40199	MOUSCARDES					Modéré
40201	MUGRON					Faible
40202	NARROSSE		Inondation			Faible
40203	NASSIET					Modéré
40204	NERBIS					Faible
40205	NOUSSE					Faible
40206	OEYREGAVE		Inondation			Modéré
40207	OEYRELUY		Inondation			Faible
40208	ONARD		Inondation			Faible
40209	ONDRES					Modéré
40211	ORIST					Modéré
40212	ORTHEVIELLE					Modéré
40213	ORX					Modéré
40214	OSSAGES					Modéré
40216	OZOURT					Modéré
40219	PAYROS-CAZAUTETS					Faible
40220	PECORADE					Faible
40222	PEY					Modéré
40223	PEYRE					Modéré
40224	PEYREHORADE		Inondation			Modéré
40225	PHILONDENX					Modéré
40226	PIMBO					Modéré
40228	POMAREZ					Modéré
40230	PONTONX-SUR-L'ADOUR					Faible
40231	PORT-DE-LANNE					Modéré
40232	POUDENX					Modéré
40233	POUILLON					Modéré
40235	POYANNE					Faible
40236	POYARTIN					Faible
40237	PRECHACQ-LES-BAINS					Faible
40239	PUYOL-CAZALET					Modéré
40240	RENUNG					Faible
40243	RION-DES-LANDES				Technologique	Très faible
40244	RIVIERE-SAAS-ET-GOURBY		Inondation			Faible

40247	SAINT-AGNET					Faible
40248	SAINT-ANDRE-DE-SEIGNANX					Modéré
40249	SAINT-AUBIN					Faible
40251	SAINT-BARTHELEMY		Inondation			Modéré
40253	SAINT-CRICQ-CHALOSSE					Modéré
40254	SAINT-CRICQ-DU-GAVE					Modéré
40252	SAINTE-COLOMBE					Faible
40271	SAINTE-MARIE-DE-GOSSE		Inondation			Modéré
40256	SAINT-ETIENNE-D'ORTHE					Modéré
40257	SAINTE-EULALIE-EN-BORN				Technologique	Très faible
40259	SAINT-GEIN					Faible
40260	SAINT-GEOURS-D'AURIBAT					Faible
40261	SAINT-GEOURS-DE-MAREMNE					Faible
40263	SAINT-JEAN-DE-LIER		Inondation			Faible
40264	SAINT-JEAN-DE-MARSACQ					Modéré
40268	SAINT-LAURENT-DE-GOSSE		Inondation			Modéré
40269	SAINT-LON-LES-MINES					Modéré
40270	SAINT-LOUBOUER					Faible
40272	SAINT-MARTIN-DE-HINX					Modéré
40273	SAINT-MARTIN-DE-SEIGNANX		Inondation			Modéré
40275	SAINT-MAURICE-SUR-ADOUR					Faible
40277	SAINT-PANDELON					Faible
40279	SAINT-PAUL-LES-DAX		Inondation			Faible
40282	SAINT-SEVER					Faible
40283	SAINT-VINCENT-DE-PAUL		Inondation			Faible
40284	SAINT-VINCENT-DE-TYROSSE					Modéré
40286	SAMADET					Modéré
40289	SARRAZIET					Faible
40290	SARRON					Faible
40291	SAUBION					Faible
40292	SAUBRIGUES					Modéré
40293	SAUBUSSE					Faible
40294	SAUGNAC-ET-CAMBRAN					Faible
40296	SEIGNOSSE					Faible
40298	SERRES-GASTON					Faible

40299	SERRESLOUS-ET-ARRIBANS					Faible
40300	SEYRESSE		Inondation			Faible
40301	SIEST					Modéré
40304	SOORTS-HOSSEGOR	Littoral				Faible
40305	SORBETS					Faible
40306	SORDE-L'ABBAYE					Modéré
40308	SORT-EN-CHALOSSE					Faible
40309	SOUPROSSE					Faible
40310	SOUSTONS	Littoral				Faible
40312	TARNOS		Inondation		Technologique	Modéré
40313	TARTAS		Inondation			Faible
40314	TERCIS-LES-BAINS		Inondation			Faible
40315	TETHIEU		Inondation			Faible
40316	TILH					Modéré
40317	TOSSE					Faible
40318	TOULOUZETTE					Faible
40321	URGONS					Faible
40324	VICQ-D'AURIBAT					Faible
40326	VIELLE-SAINT-GIRONS				Technologique	Très faible
40325	VIELLE-TURSAN					Faible
40328	VIEUX-BOUCAU-LES-BAINS	Littoral				Faible
40334	YZOSSE		Inondation			Faible

